

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 2 juin 2015, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 12 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété située aux 2701, 2703 et 2705, rue Jasmin et a pour objet l'agrandissement d'une habitation bifamiliale isolée avec logement en sous-sol, tout en régularisant un empiètement dans les marges avant, ainsi que l'installation d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne la propriété située au 800, boulevard Hymus et a pour objet la construction d'un bâtiment industriel dont le revêtement extérieur, la localisation d'une génératrice et le pourcentage d'espace vert ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 3225, rue Sartelon et a pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en installant une ouverture véhiculaire en cour avant à moins de 60 m de recul.

La quatrième demande concerne la propriété située aux 450 et 470, rue Deslauriers et a pour objet l'aménagement de deux corridors entre deux bâtiments industriels distincts, ne respectant pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 2425, boulevard Pitfield et a pour objet l'agrandissement de ce bâtiment industriel en aménageant des quais et des ouvertures véhiculaires en cour avant à moins de 60 m de recul.

La sixième demande concerne la propriété située au 2255, rue Cohen et a pour objet l'aménagement d'une clôture en cour avant dont la hauteur est supérieure au maximum permis.

La septième demande concerne la propriété située au 4895, rue Hickmore et a pour objet de permettre, pour ce bâtiment industriel, l'aménagement d'ouvertures véhiculaires en cour avant à moins de 60 m de la rue et l'aménagement d'un espace d'entreposage extérieur en cour avant ne respectant pas toutes les normes applicables.

La huitième demande concerne la propriété située au 600-650, boulevard Lebeau et a pour objet de régulariser, pour ce bâtiment industriel, un empiètement dans les marges latérale et arrière.

La neuvième demande concerne la propriété située au 7075, rue Robert-Joncas et a pour objet l'installation d'une génératrice à l'extérieur de ce bâtiment industriel ne respectant pas toutes les normes applicables.

La dixième demande concerne la propriété située au 3500, rue Valiquette et a pour objet l'installation d'une génératrice à l'extérieur de ce bâtiment industriel ne respectant pas toutes les normes applicables.

La onzième demande concerne la propriété située au 5959, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet l'installation d'un revêtement extérieur pour ce bâtiment industriel ne respectant pas toutes les normes applicables.

La douzième demande concerne les propriétés situées du 4600 au 4744 Vittorio-Fiorucci et aux 2784, 2788 et 2792, rue Marettte et a pour objet l'installation, pour ces habitations multifamiliales, de compresseurs de thermopompes en marge avant pour toutes les unités d'habitation, ne respectant pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 13 mai 2015

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, June 2, 2015, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on 12 applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 2701, 2703 and 2705, rue Jasmin for the enlargement of a detached bi-family dwelling with an apartment in the basement, as well as regularize an encroachment in the front setbacks and the installation of an outdoor cladding without respecting all the applicable standards.

The second request concerns the property located at 800, boulevard Hymus for the construction of an industrial building of which the outdoor cladding, the localization of a generator and the green space percentage do not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 3225, rue Sartelon for the enlargement of this industrial building with a vehicle access at less than 60 m behind.

The fourth request concerns the property located at 450 and 470, rue Deslauriers for the laying-out of two corridors between two industrial buildings, without respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2425, boulevard Pitfield for the enlargement of this industrial building by laying-out platforms and vehicle access at less than 60 meters behind.

The sixth request concerns the property located at 2255, rue Cohen for the laying-out of a fence in the front yard of which the height is superior to the maximum authorized.

The seventh request concerns the property located at 4895, rue Hickmore for the laying-out, for this industrial building, of vehicle access in the front yard at less than 60m from the street, and the laying-out of outdoor storage in the front yard, without respecting all the applicable standards.

The eighth request concerns the property located at 600-650, boulevard Lebeau to regularize, for this industrial building, an encroachment in the lateral and rear setbacks.

The ninth request concerns the property located at 7075, rue Robert-Joncas for the installation, for this industrial building, of an outdoor generator without respecting all the applicable standards.

The tenth request concerns the property located at 3500, rue Valiquette for the installation, for this industrial building, of an outdoor generator without respecting all the applicable standards.

The eleventh request concerns the property located at 5959, boulevard de la Côte-Vertu for the installation of an outdoor cladding without respecting all the applicable standards.

The twelfth request concerns the properties located from 4600 to 4744 Vittorio-Fiorucci and at 2784, 2788 and 2792, rue Murette for the installation, for these multi-family dwellings, of thermopumps compressors for each housing, in the front setback, without respecting all the applicable standards.

Montréal, May 13, 2015

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council